

MESURES FRANC FORT

Pour faire suite à la décision de la Banque nationale suisse d'abandonner le cours plancher du franc par rapport à l'euro, la FAE propose deux nouvelles prestations temporaires, spécifiquement **dédiées aux entreprises industrielles ou productrices du secteur secondaire, exportatrices et/ou sous-traitantes d'entreprises exportatrices**, basées à Genève.

PRÊT SANS INTÉRÊTS DE CHF 100'000 MAXIMUM POUR :

➤ **Prise en charge partielle d'intérêts**

Facilité de crédit sans intérêts pour financer les intérêts de prêts bancaires.

Après analyse de votre demande, un prêt de CHF 100'000 maximum est octroyé sous forme de limite cadre permettant aux entreprises bénéficiaires de transmettre à la FAE, chaque trimestre, leur décompte d'intérêts pour remboursement jusqu'à concurrence du montant du prêt octroyé.

Conditions spécifiques applicables aux prestations franc fort:

- Entreprises industrielles (ou productrices du secteur secondaire), exportatrices et/ou sous-traitantes d'entreprises exportatrices
- Baisse de la marge brute
- Part significative du chiffre d'affaires impactée par la variation du cours du CHF
- Remboursement en maximum 7 ans

Plus d'informations sur : 

www.fae.ge.ch

022 827 42 84 - fae@fae-ge.ch

➤ **Compensation partielle de pertes de taux de change**

Facilité de crédit sans intérêts pour financer la différence de taux de change entre CHF 1.20 et CHF 1.10 contre € 1.

Le montant du prêt sera déterminé en fonction du cours moyen mensuel CHF/€ au moment de la décision du Conseil de fondation de la FAE selon le tableau suivant:

<i>Cours Actuel</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant du prêt envisageable</i>
≥ 1.20	0 %	0.00 CHF
1.19	10 %	10'000.00 CHF
1.18	20 %	20'000.00 CHF
1.17	30 %	30'000.00 CHF
1.16	40 %	40'000.00 CHF
1.15	50 %	50'000.00 CHF
1.14	60 %	60'000.00 CHF
1.13	70 %	70'000.00 CHF
1.12	80 %	80'000.00 CHF
1.11	90 %	90'000.00 CHF
≤ 1.10	100 %	100'000.00 CHF